

# Retraites complémentaires : fin de partie en 2017

Un problème chasse l'autre : Ce ne sont plus seulement la Sécurité Sociale et les retraites du régime général - et du régime spécial de la Fonction Publique - qui sont dans le rouge. Les retraites complémentaires du privé, celle des salariés (Arrco, association des régimes complémentaires des salariés) et des cadres (Agirc) plongent à la vitesse grand V dans le rouge. Les partenaires sociaux (patronat-syndicats) vont avoir fort à faire aujourd'hui, alors qu'ils se réunissent pour étudier la situation et trouver la parade.

Alors que le trésor de guerre de l'Arrco est encore de 45 milliards d'euros à ce jour, avec l'augmentation dramatique du chômage, qui réduit de facto les cotisations, et le départ à la retraite de la génération du Baby Boom, il faudra moins de 8 ans à la retraite complémentaire des salariés pour passer dans le rouge. Et donc, exploser, les capacités d'emprunt des caisses complémentaires étant sans commune mesure avec celles "illimitées" des caisses de Sécurité Sociale, "garanties" par l'Etat. Pire encore, la caisse des cadres, l'Agirc, passera dans le rouge dès 2015.

Il est donc désormais inéluctable que les systèmes de retraite en général sont en faillite et qu'une réforme profonde s'impose, sur tous les paramètres à la fois : âge de départ, montant versé, et montant cotisé. Explosif. Le recul de l'âge de départ, même de plusieurs années, n'améliore en effet les prévisions qu'à la marge : en cause, l'allongement de la durée de la vie, de 3 mois en moyenne tous les ans depuis au moins dix ans. De même, le seul gel des pensions versés n'aurait qu'un effet marginal, puisque dans le même temps le nombre de bénéficiaires augmente à toute vitesse. Même l'augmentation des cotisations ne résoudra pas le problème du déficit structurel des caisses de retraite, d'autant que la mesure serait de loin l'une des plus impopulaires, les générations d'actifs ayant bien en tête qu'elles cotisaient à perte, bouchant un trou qui ne cesse de se creuser encore plus.

Au final, l'inéluctable réforme des retraites à la française passera sans doute par un plafonnement de toutes les retraites, notamment sous conditions de détention de patrimoine et de revenus du capital, mais aussi par un démarrage plus tardif du versement des prestations, assorti d'une augmentation (modeste) des cotisations.